



**Réponse de la Municipalité à
l'interpellation de Véronique
Villaine : « quelle sécurité pour nos
collégiens pour se rendre au Mac
Do ? »**

Municipale responsable : Mme Jeannette Weber

Gland, le 20 mai 2022

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

PRÉAMBULE

Suite à la réception de l'interpellation de Madame Véronique Villaine intitulée « quelle sécurité pour nos collégiens pour se rendre au Mac Do ? », le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) a contacté le Service de la population (SPOP) ainsi que le Service des infrastructures et de l'environnement (SIE) afin d'obtenir des précisions quant aux parcours possibles et envisageables entre les collèges des Tuillières et de Grand - Champ d'une part, et le futur McDonald's de Gland d'autre part.

La Municipalité souhaite tout d'abord souligner que le McDonald's ne fait partie ni de la vision, ni du dispositif de restauration proposé aux élèves sur la pause de midi.

RÉPONSE A LA QUESTION DE L'INTERPELLATEUR

Question : Comment la Municipalité entend gérer cette inquiétude et quelles solutions sont étudiées ?

Le SIE rappelle que l'avenue du Mont-Blanc est pourvue sur tout son linéaire d'un trottoir et donc d'un cheminement piétonnier en site propre sécuritaire. D'ailleurs, le projet du McDonald's a généré le projet communal d'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir (préavis 16/2022) permettant d'achever l'itinéraire piéton jusqu' aux portes du restaurant.

Concernant la mobilité cyclable, il est précisé que les zones 30 nord et sud permettent d'atteindre le McDonald's de façon sécurisée. Les cyclistes aguerris empruntent l'avenue du Mt-Blanc, qui certes est dépourvue de bandes cyclables, mais son caractère rectiligne est garant d'une circulation fluide.

Enfin, nous soulignons que les heures de pointes de la circulation motorisée (l'heure de pointe du matin (HPM) se situe de 7h30 à 8h30 et celle du soir (HPS) de 17h à 18h) ne correspondent pas aux heures d'affluences du McDonald's.

Le SPOP mentionne quant à lui que des patrouilleurs et/ou Agents de sécurité publique assurent la sécurité entre autres des collégiens sur les carrefours et passages piétons les plus dangereux.

Enfin, le SEJ indique que plusieurs types d'alternatives et de structures parascolaires collectives ou familiales sont proposées aux élèves des collèges des Tuillières et de Grand - Champ sur la pause de midi :

1. Le Relax'Resto (élèves sous la responsabilité de la Ville de Gland) :

La Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) fixe le cadre légal de l'accueil des élèves de 1 à 8P et de 9 à 11S durant les pauses de midi. En fonction de cette politique cantonale le Service de l'enfance et de la jeunesse de la Ville de Gland propose un dispositif d'accueil parascolaire appelé « Relax'Resto ». Celui-ci comprend l'encadrement des élèves de 7P à 11S ainsi que des classes de raccordement durant la pause du midi (repas et activités).

Le « Relax'Resto » situé au Collège de Grand - Champ (bâtiment côté Genève) est ouvert en période scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h50 à 13h33, à l'exception des jours fériés et des vacances scolaires. Ce dispositif est géré par l'Office de la jeunesse en collaboration étroite avec la société Eldora, l'association du Centre de Rencontres et de Loisirs (CRL), et la Ludothèque de Nyon.

Pour les 7-8P : Conformément aux obligations de la LAJE, les élèves de 7-8P sont soumis au contrôle des présences et doivent être pris en charge sur la totalité de la pause du midi jusqu'à 13h33. Les jeunes sont accueillis dès leur arrivée au Relax'Resto à partir de 11h50. Ils sont sous la responsabilité de l'Office de la jeunesse dès qu'ils ont badgé et se sont annoncés auprès des intervenants. Les jeunes ne sont plus sous la responsabilité de l'Office de la jeunesse dès 13h33, heure de reprise des cours.

Pour les 9-11S : Les élèves de 9-11S et des classes de raccordement bénéficient des principes de l'accueil - libre. Ils sont sous la responsabilité de la Ville de Gland dès qu'ils ont badgé à leur arrivée et jusqu'à leur sortie du Relax'Resto (n'incluant pas le hall d'entrée).

Les élèves scolarisés à Grand - Champ, souhaitant bénéficier (gratuitement et sans inscription) du Relax'Resto comme espace de pique-nique non surveillé, s'engagent à respecter les consignes internes affichées dans le restaurant scolaire.

2. L'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de La Paix (élèves sous la responsabilité de la Fondation La Ruche) :

L'UAPE La Paix est une structure d'accueil collectif parascolaire offrant 60 places d'accueil aux écoliers de la 6ème à la 8ème primaire.

Elle accueille les enfants uniquement durant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour le midi et l'après-midi après l'école jusqu'à 18h30.

Au sein de cette structure, l'équipe éducative développe un concept en adéquation avec les besoins des enfants âgés de 10 à 12 ans. L'aménagement des locaux et le fonctionnement mis en place ont pour objectif de répondre à leurs attentes et de favoriser leur épanouissement tout en respectant les règles établies ensemble, avec eux, sous forme d'une Charte de Vie.

Les enfants peuvent s'inscrire, selon leur intérêt et envie du moment, aux activités proposées à l'avance par les éducateurs. Dès 10 ans, les enfants ont besoin de gagner en autonomie et de se montrer digne de confiance. La notion de justice et d'équité représente un élément important à leur stade de développement. Ces aspects sont travaillés avec eux lors des réunions, de moments de régulation individuelle ou bien encore lors d'ateliers d'expression improvisée.

La participation active des jeunes au quotidien est aussi recherchée afin de développer les habilités sociales et la notion de citoyenneté. Les enfants apprennent à vivre avec leurs pairs dans le respect de leurs différences, de leurs opinions ou convictions personnelles, sans porter de jugement, sans critiquer ou chercher à exclure.

L'enfant est un futur citoyen en devenir c'est donc à tous les acteurs présents dans la vie de l'enfant : famille, parents, enseignants, éducateurs, entraîneurs, etc. de contribuer à créer un citoyen épanoui, respectueux des autres et de son environnement, et c'est bien dans cette dimension que la Fondation la Ruche souhaite s'inscrire avec force et volontarisme.

3. L'Accueil familial de jour (élèves sous la responsabilité d'une Accueillante en milieu familial engagée par le Réseau d'accueil des Toblerones) :

Ce service propose un placement en milieu familial stable et durable sur inscription pour les enfants jusqu'à la fin du cycle primaire. Quelque 110 Accueillantes en milieu familial (AMF), faisant partie du Réseau d'accueil des Toblerones, peuvent accueillir entre autres des enfants en âge de scolarité (jusqu'à la fin du cycle primaire).

4. Non-inscription au sein d'une structure parascolaire collective ou familiale (élèves sous la responsabilité de leurs parents) :

Dans le cas où un élève ne serait inscrit ni au Relax'Resto, ni à l'UAPE de la Paix, il est de facto sous la responsabilité de ses parents ou responsables légaux. C'est le cas par exemple d'un élève qui retournerait manger au domicile ou qui fait le choix de consommer son repas en dehors d'une structure parascolaire collective, par exemple au McDonald's.

Il revient dans ce cas aux parents d'assumer la responsabilité de sa sécurité et accessoirement des lieux fréquentés ou encore des trajets empruntés par leur enfant sur la totalité de la pause du midi (temps extrascolaire).

EN CONCLUSION

Lors de la pause du midi, 3 possibilités de prises en charge parascolaires institutionnalisées sont proposées aux élèves de 7^{ème} et 8^{ème} Primaire scolarisés au collège des Tuillières et à leurs parents sur la pause du midi (Relax'Resto, UAPE La Paix, Accueil familial de jour).

En ce qui concerne les élèves du Secondaire scolarisés au collège de Grand - Champ, ils peuvent être pris en charge par la Ville de Gland, sous réserve de leur inscription au Relax'Resto et dans la limite de leur temps de présence sur site, ou alternativement par leurs parents ou responsables légaux.

L'équipe du Service de l'enfance et de la jeunesse, et tout particulièrement ses Travailliers sociaux de proximité (TSP), restera toutefois sensible à cette question de la sécurité des collégiens sur l'espace public en tout temps et à l'écoute des ressentis et propositions des jeunes concernés, d'autant plus à l'issue de l'ouverture du futur McDonald's.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

C. Girod

J. Niklaus